

#ProudToShare 2018

Formulaire de soumission de vidéo

Ce formulaire doit être renvoyé avec la vidéo à M.Bouamrane@unesco.org
Date butoir pour envoi le 31 Mars 2018

| | |
|--------------------------------|--|
| Nom de la Réserve de biosphère | La Réserve de Biosphère des Oasis du Sud |
| Pays / Région | Le Royaume du Maroc |
| Nom du contact principal | Mr.Oubrhou Ali |
| Email | oubrho@gmail.com |
| Numéro de Téléphone | +212662186800 |
| Durée du film (en secondes) | 65 secondes |

Transcription en texte du film:

Réserve de biosphère des oasis du sud Marocain
Azul, Bonjour, des oasis du Sud Est Marocain
L'oasis est notre source de vie et pour cela on doit la protéger
Si elle n'est pas sauvegardée on sera obligé de partir
Mais Où vas t-on partir ?
Notre réserve est fière de cette participation
Réalisé par Agence Nationale pour le Développement des zones oasiennes et de l'Arganier et le Réseau Associatif de la Réserve de la Biosphère des Oasis de Sud Marocain

La Réserve de Biosphère des Oasis du Sud du Maroc

L'Agence Nationale pour le Développement des Zones Oasiennes et de l'Arganier (ANDZOA)

Messages clés/Leçons apprises

Les oasis du Maroc recèlent, **non seulement des trésors de biodiversité et de géodiversité, mais également :**

- une civilisation millénaire de l'aride qui possède encore un savoir-faire parfaitement en phase avec les normes, dites aujourd'hui, de développement durable.
- Les systèmes de production oasiens ont permis aux populations locales de se maintenir, voire de s'épanouir, dans des milieux naturels extrêmement fragiles.
- Parmi les marqueurs les plus signifiants de la bonne santé oasienne, le palmier dattier est certainement l'élément structurant de l'espace, de la société et de la production des ressources, ainsi que le facteur majeur de l'adaptation au climat.

Description de la Réserve de biosphère des Oasis du Sud du Maroc

- Date d'agrément par l'UNESCO : 10 Novembre 2000
- Inauguration officielle : 5 Octobre 2001
- Superficie approximative : 7.200.000 ha
- Population : 1.200.000 habitants

Le zonage

Le zonage en "grappes" a été retenu compte tenu de la diversité des habitats de la zone et de la grande variabilité géomorphologique de la zone :

- La zone centrale : 7 Sites d'Intérêt Biologique et Ecologique (SIBE) et 2 parcs nationaux identifiés par l'étude du Plan Directeur des Aires Protégées du Maroc (MADRPM, 2000e), (sup : 516.050 Ha, 5.2 % de la superficie totale de la zone). Leur fonction essentielle consiste à préserver la diversité biologique de l'écosystème et sauvegarder les ressources naturelles de la zone notamment la ressource eau ;

- Les aires de transition, ou de coopération : Terrains d'extension agricoles et ceux qui se prêtent à l'extension dans un proche

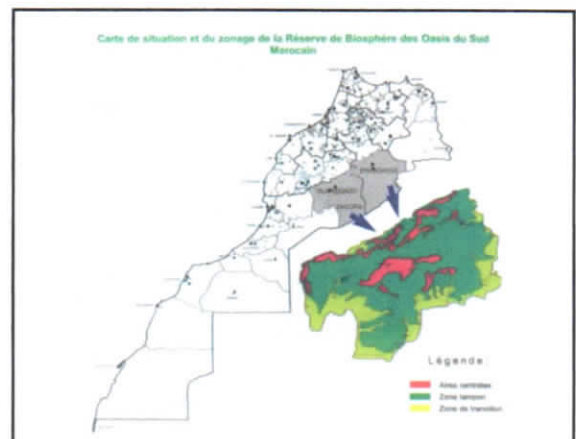


Figure 1: Carte de la RBOSM

futur (sup : 23.980 ha, 0,02 % de la superficie totale de la réserve de biosphère). Bien que leurs superficies soient limitées, elles sont appelées à jouer un rôle capital dans le développement durable de la zone compte tenu des potentialités qu'elles recèlent et de leur substituabilité à l'exploitation des

ressources naturelles dégradées des zones centrales qu'elles permettent ;

- Les zones tampon de l'habitat "palmeraie" : Palmeraies traditionnelles (sup: 129.108 ha, 1,3 % de la sup. totale de la Réserve de la biosphère. Leur principal rôle consiste à entretenir les ressources hydriques, foncières et phoenicoles en plus de la sauvegarde des valeurs culturelles et économiques dans un équilibre écologique.

Défis de la RB

- Multi-intervenants : en effet l'environnement institutionnel dans la RBOSM est marqué par la présence de structures étatiques techniques et administratives, d'associations ou groupements communautaires villageois et d'organismes d'appui non étatiques (ONG et projets). Il est constaté que la coordination technique des diverses structures intervenant dans les deux provinces reste insuffisante.
- Vaste étendue.

Initiatives/Actions liées aux ODD XX

- Mise en œuvre de la stratégie de développement agricole (Plan Maroc vert-PMV-) sur la période 2008-2020 ;
- Projets d'agriculture dans le cadre du PMV (développement des filières) ;
- Projets intégrés d'aménagement des bassins versants (Draa, Gheris, Ziz, Guir, Maeder, Moulouya) ;
- Programmes de lutte contre l'ensablement ;
- Projets de développement rural intégrés ;
- Projets de sauvegarde des oasis ;
- Projets de gestion intégrée de l'eau dans les oasis (construction des barrages, des saguias, irrigation localisée) ;
- Protection et sauvegarde des valeurs naturelles de la RBOSM (les Zones naturelles protégées, les sites d'intérêt biologique et écologique, Sites RAMSAR, SIPAM) ;
- Programme d'appui à la politique sectorielle dans la région de Draa Tafilalet ;

- Projet Unité itinérante de sensibilisation « Sauvons nos Oasis » est mis en place par l'Association Oasis Ferkla pour l'Environnement et le Patrimoine (AOFEP) en partenariat avec l'Agence Nationale pour le Développement des Zones Oasiennes et de l'Arganier (ANDZOA).
- Projet d'adaptation aux Changements Climatiques dans les zones oasiennes (PACCZO).
- Appui et accompagnement des groupements d'intérêt économique pour le développement de la filière phoenicole au niveau des oasis marocaines (PAAGIE). Ce projet vise à contribuer à l'amélioration des revenus des phœniculteurs et à la gestion durable des palmeraies des oasis marocaines.



Figure 2: Unité itinérante de sensibilisation "Sauvons nos Oasis"

- Projet FAO-GEF/OASIL «Revitalisation des agroécosystèmes oasiens par une approche intégrée et durable du paysage dans la région Drâa-Tafilalet». L'objectif de ce projet est de revitaliser les agroécosystèmes oasiens dans la région du Drâa-Tafilalet pour qu'ils soient productifs, attractifs et sains, et qu'ils soutiennent les moyens de subsistance des locaux.
- Projet de la gestion adaptative et suivi des systèmes oasiens au Maghreb « Oasis/GEF ». L'objectif étant de

Renforcer, élargir et soutenir la gestion adaptative et le suivi des écosystèmes oasiens au Maghreb ;

- Promulgation d'une loi relative au développement durable des palmeraies et de protection du palmier dattier.
- Promulgation d'autres lois (EAU « contrat de nappe et révision de la loi 10-95 », déchets, -environnement, étude d'impact, etc.).

Résultats concrets/Réalisations

- Sauvegarde et Gestion optimisée des ressources en eau ;
- Protection des terres agricoles contre l'ensablement et la dégradation ;
- Sauvegarde de la biodiversité végétale et animale ;



Figure 4 : La première pluie après construction de la digue d'ait ouallal au site Bouysserfane (Province de Zagora)

- Amélioration des conditions de vie de la population de la réserve ;
- Création du réseau Associatif de la Réserve de Biosphère des oasis du Sud du Maroc.

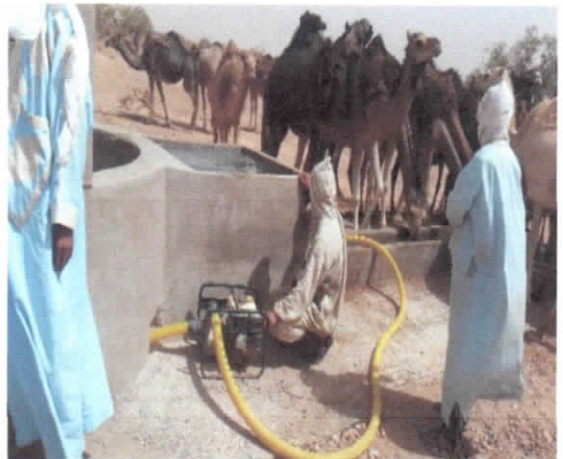


Figure 3: Point d'eau pour l'abreuvement du cheptel camelin

Références bibliographiques

1. Examen périodique de la réserve de biosphère des oasis du sud marocain (RBOSM)- Octobre 2015 ;
2. Rapports internes de l'Agence Nationale pour le Développement des Zones Oasiennes et de l'Arganier (ANDZOA).

Contact :

ANDZOA

1, Rue Bani Ouraine, Souissi

RABAT/ ROYAUME DU MAROC

E-mail : Andzoa.dg@gmail.com

www.andzoa.ma